



Projet de parc agrivoltaïque de Cabanac-et-Villagrains

Comité de Projet n°2

Le 07 janvier 2026 à 18h à la salle des fêtes de Villagrains

COMPTE RENDU DE REUNION

Présents :

- > M. Stéphane CATHALA, DGS de la commune de Cabanac-et-Villagrains
- > Mme. Perrine PINTOU, Chargée de mission transition écologie à la CC de Montesquieu
- > M. Gaël LASALLE, Chef de projet Valorem France

Excusés :

- > M. Jean Georges CLAIR, Maire de Cabanac-et-Villagrains
- > M. Bernard FATH, Président de la CC de Montesquieu
- > Mme Laurence BOURGADE, Maire de Saint Morillon
- > Mme Mélanie TICHAME, Maire de Saucats
- > Mme Ghislaine CHARLES, Maire de Saint Magne
- > M. Marc VIGUIE, Maire de Louchats
- > M. Jean Marc PELLETANT, Maire de Landiras
- > Mme Mylène DOREAU, Maire de Guillos

Relevé de décisions :

- À la suite de l'obtention d'avis favorables de la part de la DRAC et du SDIC ainsi que de la CDPENAF, le principal point de vigilance pour obtenir l'autorisation de construire le parc agrivoltaïque concerne le risque de feu de forêt. L'ensemble des prescriptions demandées par le SDIS ont été intégré au projet avec notamment un recul de 50 mètres entre la clôture et les premiers panneaux.
La commune de Cabanac-et-Villagrains sera vigilante sur la position du service risque feu de forêt de la DDTM lors de l'enquête publique du PLU car le projet de requalification de la friche du centre-bourg présente les mêmes caractéristiques avec une proximité immédiate de la forêt de pins.
Le sous-préfet sera sensibilisé sur le sujet si besoin.
- Concernant la traversée du centre-bourg par le futur réseau électrique pour relier le site au poste transformateur de Saucats, plusieurs tracés sont à l'étude. La commune de Cabanac-et-Villagrains précise que des travaux sur le réseau d'assainissement le long de la route de la Gemmeyre du carrefour de la RD 116 jusqu'à la place de l'église seront réalisés en 2026.
- Le scénario 1 (distance 12 km) nécessite de passer par la route des graves/chemin de Lartigat puis par un tronçon de la piste cyclable départementale. A valider avec le Conseil Départemental si cela est faisable.



La route des graves/chemin de Lartigat



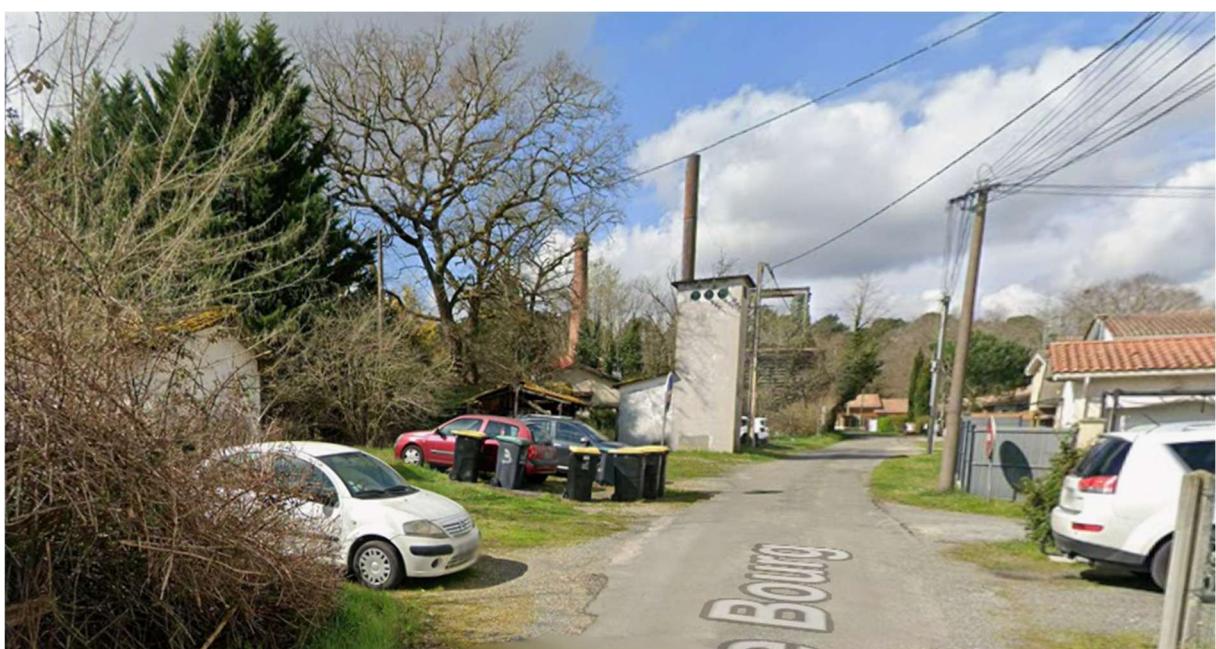
La piste cyclable départementale

- Le scénario 2 (distance 12 km) nécessite une servitude de réseau sur une parcelle privée de passer par la rue du Pignadey puis rue de la gare puis par un tronçon de la piste cyclable départementale. A valider avec le Conseil Départemental si cela est faisable. La Mairie de Cabanac et Villagrains ne retient pas ce scénario et souhaite privilégier le scénario 1.

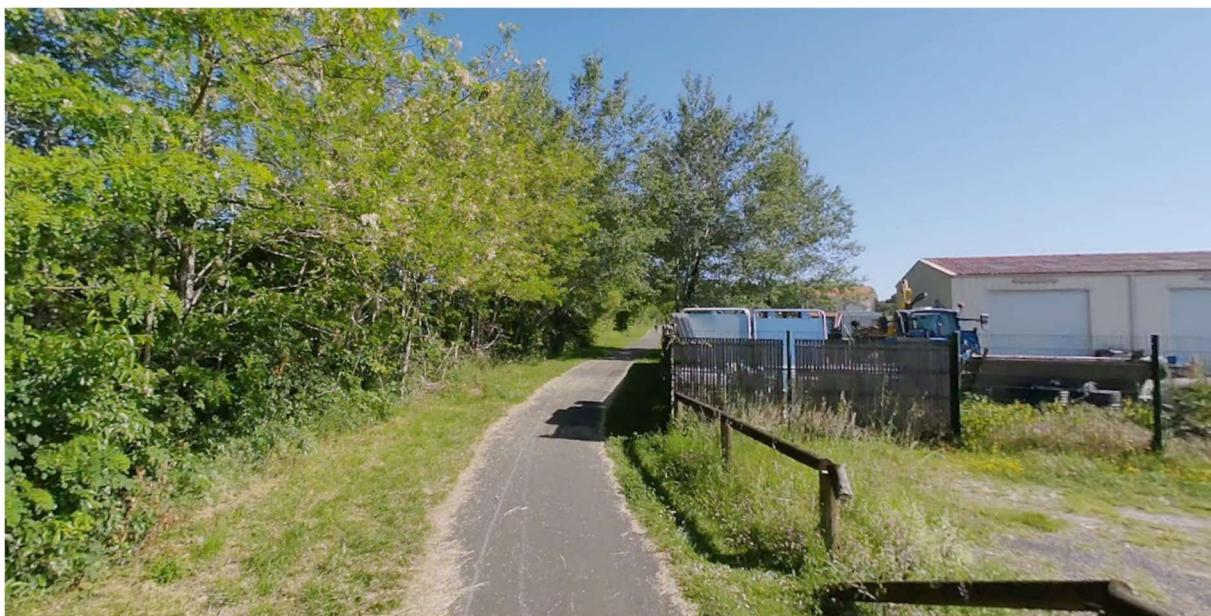




Servitude de réseau sur parcelle privée



Rue du Pignadey



La piste cyclable départementale



OAP Friche « Cluzant-demolin »

PRINCIPE DE PROGRAMMATION



Secteur à vocation mixte
Espace public / Economie / Équipement public



Secteur à vocation Habitat



Macrolot à vocation économique
(mixité commerce/artisanat/services)
avec stationnement et aire de livraison



Axes d'implantation des constructions et
Mixité indicative des surfaces de lots
 $<550\text{m}^2$
 $550 \text{ à } 600\text{m}^2$
 $>600\text{ m}^2$



Lot destiné au logement social



- Elargissement de la rue Pigauday de 10 mètres programmée dans l'OAP.

Fin du Comité de projet à 19h45